|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cgtform | **La Formation syndicale Cgt****Prudis**Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15 Courriel : prudis@cgt.fr |
| Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> |

**La durée du travail – Module 1**Public :Les Conseillers Prud’hommes conseiller(e)s prud'hommes élu(e)s avant 2018 et/ou ayant suivi le cursus PRUDIS jusqu’à la session 3 incluse.Le contexte qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de traiter la question de la durée du travail (module 1).Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillés sur la durée du travail (module 1).Les thèmes abordés :1. La définition du temps de travail effectif ;2. Les temps de trajet, de restauration, d’habillage/déshabillage, de douche ;3. Les astreintes et les équivalences ; 4. Les durées maximales ;5. Les heures supplémentaires ;6. L’aménagement du temps de travail ;7. Les conventions de forfait.Les pré requis à cette formation :Ce stage s'adresse aux conseiller(e)s prud'hommes élu(e)s avant 2018 et/ou aux conseiller(e)s ayant suivi le cursus, session 3 incluse.Évaluations prévues :Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participants d’auto mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations.Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses.Évaluation appréciative des thèmes et fin de formation.Forme et durée de l’action de formation :* Stage de 5 jours du 11 au 15 avril 2022 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Courcelle-sur-Yvette.
 |
|  |